

PRISE EN CHARGE DES FRAIS KILOMETRIQUES



Transports en commun

Prise en charge des trajets aller-retour entre le domicile et le lieu de formation **sur présentation d'un justificatif de paiement** (reçu) **uniquement**.

Prise en charge des échanges et/ou modifications des billets de train/avion à hauteur de 50€ par trajet.



Repas

Prise en charge si vous êtes logés à l'hôtel, **25€ TTC maximum** par repas du soir, hors dernier jour de la formation :

- Si le repas est inférieur à 25€ TTC, indiquer le montant exact
- Si le repas est supérieur à 25€ TTC, indiquer 25€
- **Un seul ticket par repas et par jour**. Si deux tickets pour une même date, validation du frais le plus élevé.
- Le montant TVA doit apparaître sur le ticket.



Déplacement voiture

Prise en charge

Parking et péage

Frais kilométriques dans certains cas : voir page 2 « prise en charge frais kilométriques ».



Taxi / VTC

Prise en charge individuelle pour le transfert gare/aéroport jusqu'à l'hôtel ou jusqu'au domicile si le train ou l'avion arrive **après 20h**. Joindre le billet à la note de frais.

Prise en charge à partir de **2 passagers** ou lors de **grèves des transports**.

NB : indiquer le nom et code magasin des autres passagers.

Privilégier UBER ou BOLT // Taxis motos non pris en charge.

Prise en charge maximum : **70€ par trajet**.

DÉTAILS DES FRAIS PRIS EN CHARGE

Pour les trajets de province à province :

- Prise en charge du domicile à la gare/aéroport ou du domicile au lieu de formation, **dans la limite de 200 km aller-retour** (hors covoiturage)

Pour les trajets de province à la région parisienne :

- Prise en charge du domicile au lieu de formation, **dans la limite de 200 km aller-retour** (hors covoiturage)

Pour les trajets de région parisienne à région parisienne :

- Prise en charge du domicile au lieu de formation en **covoiturage uniquement**

Pour les trajets en covoiturage (2 personnes ou plus), les frais kilométriques seront pris en charge dans la limite de 300 km aller-retour.

- Pour les trajets en covoiturage, indiquer obligatoirement le nom et code magasin du ou des autre(s) passager(s)
- Dans tous les cas, indiquer le code postal de la ville de départ et d'arrivée (calcul effectué sur le site « Mappy.com »)
- Le barème des frais kilométriques est de 0,636€/kilomètre